

Mairie de CHENEBIER - Département de Haute-Saône**Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 mars 2019 à 18 heures 00****Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 12 votants : 15**

Présents	Mme NOWINSKI Marie-Odile, Maire, MM. ABRY Francis - CROISSANT Danielle – DEVILLERS François – BELOT Pierre-Marie, Adjoints, MM. CLAUDEL Claude - GIRARDOT Stéphane - MULLER René, SOMMIER Nathalie - délégués aux adjoints, MM. FLORIN Marie-Laure –JUGE Nathalie –MONNERET Matthieu - conseillers municipaux.
Absents excusés	MM. KLEMANN Jérôme – DECRIND Virginie – GARDAVAUD Xavier
Pouvoirs	M. KLEMANN Jérôme à Mme NOWINSKI Marie-Odile Mme DECRIND Virginie à Mme SOMMIER Nathalie M. GARDAVAUD Xavier à Mme CROISSANT Danielle
Secrétaire de séance	Mme CROISSANT Danielle

Rappel des délibérations du précédent cm.**1) Comptes de Gestion 2018**

M. le Trésorier n'ayant pas encore reçu les Comptes de Gestion 2018 de la Trésorerie Générale, il n'est pas en mesure de nous les proposer au vote ce soir, ce point est donc ajourné.

2) Comptes Administratifs 2018

Les comptes administratifs ne pouvant être votés sans présentation des comptes de gestion de M. le Trésorier, ce point est ajourné et reporté à la prochaine séance.

3) Affectation du résultat de l'exercice

Les résultats de l'exercice étant constatés à l'issue du vote du compte administratif, il n'est pas possible de les voter en l'état. Ce point est donc ajourné et reporté à la prochaine séance.

4) Bail de location de terrain communal

Le bail de location d'un terrain sis au lieu-dit « Les grandes planches » - cadastré section B n° 603 – d'une contenance de 28.6 ares est arrivé à échéance.

Il semble que ce terrain – à vocation agricole - soit utilisé à des fins d'habitation mobile.

Des renseignements seront pris et la décision sera prise lors de la prochaine assemblée.

5) Création de postes.

Deux agents communaux peuvent prétendre à un avancement de grade au cours de l'année 2019. Il convient dans un premier temps de créer les nouveaux postes pour y affecter les agents. Les anciens postes devenus vacants seront ensuite supprimés.

Création de 2 postes de catégorie hiérarchique C (pourvus par voie interne) :

- ✓ 1 poste d'Adjoint Technique Territorial (ATT) Principal de 2^e classe à temps non-complet à hauteur de 20 heures hebdomadaires (20/35^e) à compter du 01/09/2019,

- ✓ 1 poste d'Agent Spécialisé Principal de 1^e classe des Ecoles Maternelles (ATSEM Principale 1^e classe) à temps non-complet à hauteur de 22 heures hebdomadaires (22/35^e) à compter du 01/09/2019.
Vote : 15 pour.

6) Questions diverses

- ✓ **Indemnisation de l'assurance suite à la casse d'un feu tricolore** : encaissement d'un chèque de 2 134.79 €. 15 pour.
- ✓ **La presse a mentionné une information erronée sur le montant des futurs travaux de réfection du pont de la Revenue** : le montant s'élève à 33 000 € HT et non 330 000 € HT.

Séance levée à 20 h 25.